



# communiqué

N°: 169  
No.:

Le 2 octobre 1986

## SIGNATURE D'ACCORDS COMMERCIAUX ENTRE LE CANADA ET L'UNION SOVIÉTIQUE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et la ministre du Commerce extérieur, l'honorable Pat Carney, ont annoncé aujourd'hui que le Canada et l'URSS avaient signé un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux, dont un accord céréalier.

M. Clark et M<sup>me</sup> Carney étaient présents lorsque le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, l'honorable Charles Mayer, et le sous-ministre soviétique du Commerce extérieur, M. Viktor M. Ivanov, ont signé l'Accord céréalier, au nom de leurs gouvernements respectifs. L'Accord prévoit que l'Union soviétique achètera du Canada un minimum de 25 millions de tonnes de blé et de céréales fourragères au cours des cinq prochaines années.

M<sup>me</sup> Carney et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Édouard Chevardnadze, ont reconduit l'Accord commercial Canada-URSS pour une nouvelle période de cinq ans. L'Accord prévoit le traitement de la nation la plus favorisée dans le cas des biens échangés entre les deux pays. Depuis la signature de l'accord original il y a trente ans, soit en 1956, les relations commerciales entre le Canada et l'URSS ont progressé au point où l'Union soviétique est

.../2

aujourd'hui le quatrième marché d'exportation du Canada.

MM. Clark et Chevardnadze ont également renouvelé l'Accord à long terme visant à faciliter la coopération économique, industrielle, scientifique et technique. L'Accord a donné naissance à une Commission économique mixte qui se réunit en principe une fois l'an, alternativement à Moscou et à Ottawa. La dernière série de rencontres s'est tenue à Ottawa les 29 et 30 septembre 1986. Les délégués y ont passé en revue les relations commerciales et économiques de la dernière année et ont examiné les perspectives commerciales pour l'année à venir.

M. Clark et M<sup>me</sup> Carney ont en outre annoncé que le sous-ministre adjoint chargé de l'Europe au ministère des Affaires extérieures, M. Joseph S. Stanford, et l'ambassadeur soviétique au Canada, Son Excellence Alexei A. Rodionov, avaient échangé les instruments de ratification marquant l'entrée en vigueur de l'Accord entre le Canada et l'URSS sur la double imposition. Signé le 19 juin 1985, l'Accord est formé sur le modèle de convention en la matière préparé par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. Au Canada, les dispositions de l'Accord s'appliqueront généralement aux impôts sur le revenu pour l'année 1987 et les années subséquentes.